La Déclaration de Taku Pakasoa :

La force dans l'unité

6 octobre 2026

Traduction de courtoisie en français

Nous nous sommes réunis, venus du monde entier, à Tuvalu et aux Fidji le 6 octobre 2026, pour constater la grave menace que représentent les changements climatiques pour le Pacifique bleu, ses populations, sa culture et ses moyens de subsistance.

En tuvaluan, « Taku Pakasoa » signifie la force qui naît de l'unité et de l'action collective. Cette déclaration témoigne d'un engagement inébranlable à poursuivre l'action contre les changements climatiques, en appelant le monde à se rallier aux côtés de ceux qui sont en première ligne face à la crise climatique.

Dans tout le Pacifique, les populations vivent au rythme de l'océan, leur culture et leur identité étant liées à ses marées. Aujourd'hui, ce même océan menace ce mode de vie. Situé à seulement quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, Tuvalu est confronté chaque jour aux réalités des changements climatiques ; pourtant, les communautés font face à l'incertitude avec courage, résilience et un savoir ancestral profond. Ce qui menace aujourd'hui le Pacifique menace également les petits États insulaires en développement (PEID), notamment dans l'océan Indien, l'océan Atlantique et les Caraïbes, et laisse entrevoir l'avenir auquel nous serons confrontés si nous n'agissons pas ensemble dès maintenant.

Alors que l'augmentation de la température mondiale approche 1,5 °C et que nous sommes confrontés à un phénomène El Niño particulièrement intense, nous réaffirmons que chaque fraction de degré de réchauffement accélère les effets des changements climatiques et accroît le risque de pertes et de préjudices irréversibles pour les communautés vulnérables aux changements climatiques, en particulier pour les PEID et les pays les moins avancés (PMA).

Dans ce contexte, faisant écho aux appels lancés depuis les premières lignes de la crise climatique, nous :

1. **Saluons** le leadership des pays insulaires du Pacifique, dont le plaidoyer a contribué à renforcer l'engagement mondial face à l'urgence climatique et à consolider la dynamique en faveur des efforts visant à limiter la durée et l'ampleur du dépassement et à maintenir en vie l'objectif de 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris.

2. **Célébrons** le leadership et le plaidoyer de la jeunesse mondiale, des peuples autochtones et des communautés locales, qui sont essentiels à la prise de décision, et

reconnaissons l'importance de leurs contributions à l'action climatique pour les générations futures.

3. **Reconnaissons** le rôle de premier plan joué par les pays insulaires du Pacifique dans la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de justice et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les obligations des États en matière de changements climatiques, ainsi que l'avis consultatif du Tribunal international du droit de la mer sur les changements climatiques et le droit international.

4. **Réaffirmons** l'importance du maintien du statut d'État et de la souveraineté, ainsi que des droits et devoirs qui y sont associés, et de la capacité des États à maintenir les zones maritimes établies conformément au droit international, tel qu'énoncé dans la CNUDM[1], nonobstant les changements physiques et autres impacts liés à l'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques.

Maintenir l'objectif de 1,5 °C à portée de main

5. **Appelons** toutes les Parties à l'Accord de Paris à accélérer l'action collective au cours de cette décennie cruciale afin de maintenir l'objectif de 1,5 °C à portée de main. Les données scientifiques sont sans équivoque. Des réductions profondes, rapides et durables des émissions sont nécessaires pour minimiser l'ampleur et la durée du dépassement.

6. **Exhortons** les Parties qui n'ont pas encore soumis leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) pour 2035 à le faire dès que possible.

7. **Réitérons** l'importance vitale de veiller à ce que les meilleures données scientifiques disponibles sur le climat, telle que fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), éclairent la prise de décision et l'action des pays en matière d'atténuation et d'adaptation. Le GIEC joue un rôle essentiel pour éclairer la prise de décision de la CCNUCC et le deuxième bilan mondial de l'Accord de Paris.

8. **Réaffirmons** l'engagement à accélérer la transition mondiale vers les énergies propres et réaffirmons que le bilan mondial, adopté dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis de la COP 28, a appelé les Parties à contribuer, selon des modalités déterminées au niveau national, aux efforts mondiaux visant à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, et à opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, conformément aux données scientifiques.

[1] Les références à la CNUDM ne préjugent en rien des positions juridiques des États non-Parties à la CNUDM en ce qui concerne cette Convention.

9. **Saluons** la dynamique mondiale qui se développe autour de la décarbonisation et de l'accélération de l'électrification, visant à atteindre 35 % de la consommation finale d'énergie mondiale d'ici à 2035, soutenue par des investissements dans le stockage d'énergie et la transformation des réseaux. L'électrification, en particulier lorsqu'elle est combinée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, peut améliorer la sécurité et l'accès à l'énergie, réduire les coûts et diminuer la dépendance aux combustibles fossiles.

Améliorer l'accès au financement de l'action climatique

10. **Reconnaissons** que les impacts des changements climatiques sont répartis de manière inégale et que la mise en œuvre de nos engagements collectifs nécessite une augmentation substantielle du financement de l'action climatique pour atteindre le nouvel objectif chiffré collectif, en particulier pour soutenir l'adaptation dans les pays aux capacités limitées. L'architecture financière internationale doit être réformée afin de garantir qu'elle fournisse des financements, y compris sous forme de subventions et de prêts concessionnels, à la vitesse et à l'échelle requises, en particulier pour les PEID et les PMA.

11. **Saluons** les efforts déployés pour la Déclaration et le Plan d'action sur l'accès au financement de l'action climatique pour les PEID et les PMA, visant à traduire les engagements communs en résultats équitables et concrets.

12. **Saluons** la création du Fonds de résilience du Pacifique (PRF) pour renforcer la résilience régionale, la préparation aux catastrophes et l'adaptation, et pour répondre aux pertes et préjudices. Nous reconnaissons les contributions existantes et appelons ceux qui en ont les moyens à contribuer au PRF afin de renforcer la résilience des communautés et de stimuler l'action climatique locale.

Mettre en avant le lien entre l'océan et le climat

13. **Soulignons** l'importance de l'océan pour les nations des océans Pacifique, Indien et Atlantique, y compris pour pour les peuples autochtones et les communautés locales qui gèrent les terres, les côtes et la mer depuis des générations, ainsi que l'importance de maintenir l'intégrité de nos écosystèmes océaniques et forestiers naturels.

14. **Reconnaissons** que les crises qui s'accélèrent liées au réchauffement des océans, à leur acidification et à l'élévation du niveau de la mer – notamment due à la disparition des glaciers et des calottes glaciaires – ainsi qu'à la perte de biodiversité marine, exigent une action collective pour préserver efficacement la résilience de notre océan en tant que principal régulateur climatique de la planète, plus grand puits de carbone actif et moteur de la sécurité alimentaire mondiale et de la stabilité météorologique.

15. **Reconnaissons** la nécessité d'un effort collectif visant à limiter la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 1,5 °C afin de minimiser les impacts des

changements climatiques sur les courants océaniques et les systèmes de circulation, et de réduire le risque de perturbations dramatiques des systèmes climatiques à travers le monde ; et reconnaissons la nécessité de renforcer les sciences océaniques.

16. **Saluons** les efforts déployés par la CCNUCC pour faire face aux impacts des changements climatiques sur l'océan et pour renforcer le rôle des solutions océaniques dans l'action climatique, y compris à travers le dialogue sur l'océan et les changements climatiques et le deuxième bilan mondial.

Dans l'esprit de Taku Pakasoa, cette Déclaration rassemble nos voix, dans l'unité, la résilience et la force, pour lancer un appel à l'action visant à relever nos défis communs, à protéger nos cultures et à construire notre avenir commun. À l'approche de la COP 31, nous appelons toutes les parties à se joindre à nous pour faire progresser l'action climatique mondiale et sa mise en œuvre, afin d'assurer un avenir meilleur aux générations futures.